



Le proviseur

aux parents d'élèves

Mardi 25 août 2020.

Rentrée scolaire 2020 et COVID-19

Madame, Monsieur,

A l'approche de la rentrée scolaire dans un contexte sanitaire appelant à la plus grande vigilance, j'ai souhaité m'adresser à vous pour vous préciser dans quelles conditions et selon quelles dispositions votre enfant sera accueilli.

Pour cette rentrée et à ce jour, le scénario de référence s'inscrit dans un cadre sanitaire ne prévoyant pas de restrictions tant au niveau de l'accueil des élèves que du fonctionnement des établissements.

- Précautions à prendre et comportement responsable.

Cependant, cette rentrée reste marquée par la circulation plus ou moins active géographiquement du virus Covid-19.

Il convient donc de rappeler à votre enfant que cette situation l'oblige non seulement à l'égard de lui-même mais également à l'égard des autres en veillant à adopter un comportement responsable et en prenant certaines précautions.

A cet égard, votre rôle est essentiel !

D'une part, en rappelant à votre enfant l'obligation de porter un masque au sein de l'établissement tout en respectant les gestes barrière (se laver régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique, saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades, respecter une distanciation physique).

D'autre part, en veillant à ne pas envoyer votre enfant au lycée si celui-ci présente des symptômes de fièvre (38°C et plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 au sein de la famille et en prévenant dans les meilleurs délais l'établissement.

- Au sein de l'établissement, plusieurs règles s'imposent et devront être scrupuleusement respectées.

-Le lavage et la désinfection des mains.

Les sanitaires à disposition et régulièrement approvisionnés en savon et papier à usage unique rendent ce lavage possible

Par ailleurs, en entrant dans chaque bâtiment, les élèves trouveront du gel hydro-alcoolique à leur disposition ainsi que dans chaque salle de classe afin de respecter cette nécessité de se désinfecter les mains.

-Le port du masque.

Il est obligatoire lors des déplacements, en classe quand les élèves sont côte à côte ou face à face, y compris quand la distanciation physique d'au moins un mètre est respectée.

-La limitation du brassage des élèves.

Afin de limiter les regroupements et les croisements d'élèves, des itinéraires pour accéder aux bâtiments, des sens de circulation à l'intérieur des bâtiments seront matérialisés.

-Le nettoyage et la désinfection des locaux.

Un plan de désinfection des locaux fréquentés par les élèves est mis en place avec une attention particulière concernant les sanitaires, les surfaces (table, bureau...) et points de contact.

Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés avant l'arrivée des élèves et à la mi-journée soit au minimum deux fois par jour. Ils seront régulièrement approvisionnés en savon liquide, en essuie-mains papier à usage unique et en papier toilette. Les sèche-mains électriques seront neutralisés.

-En classe.

Les élèves doivent avoir leur propre matériel et ne pas l'échanger avec un camarade.

-La demi-pension.

La salle de restauration sera aménagée de manière à respecter le principe de distanciation physique (pas d'élèves placés face à face ni côte à côte).

Les fontaines à eau seront neutralisées. Chaque élève recevra une bouteille d'eau.

Afin de limiter les contacts, une portion de pain ainsi que les couverts emballés dans un étui seront également remis à l'élève.

-L'internat.

Le port du masque s'impose aux élèves comme aux personnels de la vie scolaire lors des déplacements dans les couloirs, pour se rendre aux toilettes...

Dans les chambres, il conviendra d'être attentif au respect de la distanciation physique.

Nous veillerons à limiter, autant que faire se peut, le nombre d'occupants par chambre.

Les occupants veillent à maintenir régulièrement leur chambre aérée.

-Accueil du public.

L'accueil du public se fait exclusivement à la loge.

Tout visiteur devra porter un masque et se désinfecter les mains à son arrivée à l'aide du gel hydro-alcoolique mis à sa disposition.

Il est formellement interdit de pénétrer dans l'établissement par l'entrée des élèves.

En souhaitant une bonne rentrée à votre enfant et restant à votre disposition, je vous prie de recevoir Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le proviseur

Dominique Balon

Informations complémentaires :

• **Rentrée des élèves**

DATES	LGT	LP
Mardi 1er septembre 8 heures	2nde GT / STS / CPGE	2nde Pro
Mardi 1er septembre 10 heures		Terminales PRO 3ème Prépa Métiers CAP ATMFC et OPL 1 et 2
Jeudi 3 septembre 8 heures	1ères GT	1ères Pro
Jeudi 3 septembre 10 heures	Terminales GT	

Rentrée des internes : lundi 31.08 ou mercredi 02.09 à partir de 17h.

• **Passage de la rue Marchal en sens unique**

Pour améliorer la sécurité aux abords du lycée, la rue Marchal sera mise en sens unique entre l'allée Goldschmidt et l'avenue Leclerc dans le sens nord-sud. De nouveaux points d'arrêt pour les cars scolaires seront aménagés en bas de la rue Marchal et avenue Leclerc. Ces modifications seront effectives à la rentrée. Voir document joint.

Pendant la durée des travaux (du lundi 17 août au vendredi 28 août), il n'est pas possible d'accéder au lycée en voiture ; la rue Marchal étant interdite à la circulation.